ConSenSuS 01

Bulletin d'information du
Conseil de la santé et
des services sociaux du
Bas-St-Laurent, de la Gaspésie
et des Îles-de-la-Madeleine

Numéro spécial - Juin 1989 Volume 8 - numéro 6

Rapport d'activité 1988-1989

Santé et bien-être de la population
Une capacité régionale de s'autogérer

L'année 1988-1989 aura permis au Conseil de la santé et des services sociaux de la région du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (C.S.S.S.-01) de mettre de l'avant des projets majeurs et de réaliser une étape importante pour l'accessibilité des services socio-sanitaires de base offerts aux citoyens de la région.

La concertation régionale comme moyen d'action

Les efforts déployés par le Conseil régional et les partenaires du réseau afin d'augmenter la concertation des différents intervenants, ont été importants tout au cours de la dernière année. Cet exercice de mise en commun des forces vives du milieu a favorisé l'élaboration et la mise sur pied de moyens d'action majeurs.

Notons, entre autres, la tenue d'un Colloque régional sur l'alcoolisme et les autres toxicomanies, en octobre 1988, réunissant quelque 150 intervenants provenant des différents secteurs tel: éducation, justice, corps policiers, organismes bénévoles, santé et services sociaux, entreprise privée. Soulignons aussi la mise sur pied d'une Table régionale de concertation en matière de violence conjugale réalisée l'automne dernier, avec l'aide du ministère de la Justice. Ce mécanisme de collaboration permettra d'assurer l'évaluation de l'intervention dans le domaine de la violence conjugale pour les femmes victimes de ce problème dans la région 01.

Au chapitre de l'accessibilité des services, deux Plans régionaux ont été réalisés et soumis au ministère de la Santé et des Services sociaux (M.S.S.S.) pour approbation. Il s'agit du Plan régional de services en alcoolisme et toxicomanies et du Plan régional d'organisation des services pour les personnes présentant une déficience intellectuelle. Ces Plans devraient doter la région d'un meilleur mécanisme de coordination et d'accessibilité aux services dispensés pour ces deux types de clientèle.

Ces quelques exemples de mise en commun des expertises des différents secteurs d'intervention de la société se retrouvent d'ailleurs dans la perspective des nouvelles orientations gouvernementales. À cet effet, le Conseil régional se réjouit particulièrement de la reconnaissance du Ministère de la capacité de la

Sommaire

- *Santé et bien-être de la population, une capacité régionale de s'autogérer.*
- *Aperçu sommaire des principaux budgets et subventions alloués au réseau socio-sanitaire 01 au cours des cinq dernières années.*
- *Pour une plus grande accessibilité aux services médicaux.*
- *La santé mentale: l'équité demeure au centre des préoccupations.*
- *Les personnes âgées en perte d'autonomie: répondre aux besoins de cette clientèle.*
- *Le maintien à domicile: une aide précieuse.*
- *Le programme d'accès à des services socio-sanitaires en langue anglaise.*
- *Pour assurer la sécurité et le développement des jeunes en difficulté.*
- *L'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle: un impératif humain et social.*
- *Améliorer les services aux victimes de violence conjugale.*
- *Le programme travaux communautaires: une expérience enrichissante.*
- *Le programme de subventions pour projets d'interventions, d'études et d'analyses en santé communautaire (1988-1989).*
- *Pour le respect et la protection des droits des usagers.*
- *Les services administratifs et financiers.*
- *Le transport ambulancier et la politique du transport des malades.*
- *La formation et le perfectionnement.*
- *Les activités de communications: sensibiliser et informer.*
- *6 280 179 $ autorisés pour améliorer les infrastructures.*
- *Membres du Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 en 1988-1989.*

Pour des raisons pratiques, les titres et les fonctions dans les textes désignent tant les femmes que les hommes.

la région à s'autogérer. Également, le C.S.S.S.-01 considère que la régionalisation et la décentralisation sont des moyens qui permettront aux citoyens de notre territoire de participer encore plus activement au processus de décision qui se prendra davantage en fonction des véritables besoins et des diverses particularités régionales.

Le réseau socio-sanitaire: un acteur économique important

L'ensemble des activités des professionnels et des administrateurs du réseau de la santé et des services sociaux représente une contribution non négligeable à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens du territoire; le développement du réseau socio-sanitaire a également un impact dans le développement socio-économique de la région. En effet, les établissements publics dispensant des services de santé et des services sociaux ont connu, depuis les cinq dernières années, une augmentation importante de leurs budgets récurrents. Ainsi, le budget global de l'ensemble des établissements qui était, en 1984-1985, de 186 millions de dollars est passé à près de 245 millions de dollars en 1988-1989, permettant, pendant cette période, de développer la gamme des services et l'accessibilité à ces derniers. Parallèlement à cette augmentation, près de 1 000 nouveaux emplois équivalent temps complet ont été créés durant la même période et l'ensemble des employés du réseau représente aujourd'hui près de 10% de la main-d'oeuvre de notre région.

Dans le cadre des principaux fonds gérés par le Conseil régional, des subventions globales de plus de 61 millions de dollars ont été octroyées pour l'ensemble des cinq dernières années. Les principaux programmes concernés sont, entre autres, ceux des médecins en régions éloignées, des immobilisations, des services ambulanciers, des organismes bénévoles et du maintien à domicile.

Par exemple, les dépenses en immobilisations autorisées par le Conseil régional depuis 1984-1985 représentent un montant global cumulatif établi à plus de 38 millions de dollars répartis en projets de construction, de rénovations, d'achats ou de renouvellements d'équipements pour les 39 établissements publics du territoire.

Par ailleurs, dans le dossier des services ambulanciers, les subventions accordées par le C.S.S.S.-01 sont passées de 490 772 $ en 1984-1985 à 1 490 891 $ en 1988-1989.

Ces quelques données ne sont qu'un exemple de l'impact, en terme de services et de développement, du réseau et de ses partenaires sur la qualité de vie et le développement régional. L'harmonisation du territoire de la région socio-sanitaire 01 avec le territoire des quatre municipalités régionales de comté de Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata et Les Basques, permettra d'augmenter la capacité du développement régional, et le C.S.S.S.-01 poursuivra ses efforts afin d'assurer la gamme de services socio-sanitaires la plus complète possible et l'accessibilité à laquelle les usagers ont droit.

Le président,

P. Maurice Arseneault

Le directeur général,

Jean Miville

Rétrospective 1984-1989

Aperçu sommaire des principaux budgets et subventions alloués au réseau socio-sanitaire 01 au cours des cinq dernières années

Le réseau socio-sanitaire de la région 01 a connu au cours des cinq dernières années, soit de 1984-1985 à 1988-1989, des augmentations importantes au chapitre des budgets et des subventions pour le développement de l'accessibilité aux services de santé et aux services sociaux offerts à la population du territoire.

Les budgets récurrents des établissements publics

Les budgets récurrents octroyés par le M.S.S.S. à l'ensemble des établissements publics de santé et de services sociaux ont connu une augmentation de 59 millions de dollars, soit 32% pour cette période. Tel qu'indiqué au Tableau 1 ci-contre, les budgets sont passés de 186 millions de dollars en 1984-1985 à près de 245 millions de dollars en 1988-1989.

TABLEAU 1

Évolution des budgets récurrents des établissements de la région socio-sanitaire 01
(en millions de dollars)

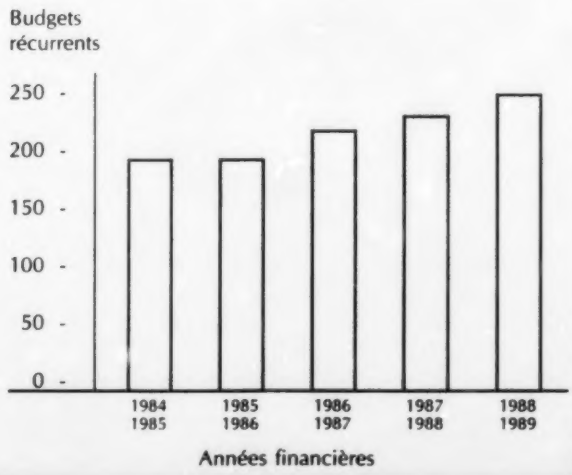

92-07627/

Rétrospectives 1984-1989 (suite)

Les fonds gérés par le C.S.S.S.-01

Dans le cadre de la gestion de ses principaux fonds, le Conseil régional a octroyé des subventions globales représentant un montant de plus de 61 millions pour l'ensemble des cinq dernières années.

Le Tableau 2 ci-dessous illustre cette répartition selon divers programmes.

TABLEAU 2

Principaux fonds gérés par le C.S.S.S.-01
Subventions accordées pour la période
1984-1985 à 1988-1989
(en milliers de dollars)

PROGRAMMES	SUBVENTIONS
Organismes bénévoles	809
Projets de recherche en santé communautaire	890
Travaux communautaires	1 277
Services de maintien à domicile	2 471
Médecins en régions éloignées	4 714
Services ambulanciers	4 791
Locations d'espaces	7 568
Immobilisations et équipements (subventions autorisées)	38 880
TOTAL	61 400

Pour une plus grande accessibilité aux services médicaux

Les objectifs de croissance

À l'automne 1988, la Ministre de la Santé et des Services sociaux autorisait, pour la période 1987 à 1990, le recrutement de 39 médecinss spécialistes pour notre région.

Il s'agit d'une décision ministérielle qui permettra d'assurer une plus grande accessibilité des services médicaux spécialisés à la population du territoire.

En ce qui concerne les omnipraticiens, les établissements se voient autorisés à procéder au recrutement de 27 médecins omnipraticiens supplémentaires par rapport au nombre de médecins en poste au 1er avril 1987. De plus, la Ministre accorde une considération particulière à deux établissements de la région 01, soit l'Hôpital de Mont-Joli et le C.L.S.C. Chaleurs à Paspébiac, afin d'être en mesure de disposer des effectifs médicaux requis pour assurer des services 24 heures par jour.

Le recrutement et la promotion

Comme par les années passées, le Conseil régional a été étroitement associé à la tournée provinciale de recrutement organisée par le M.S.S.S. et à laquelle les représentants des centres hospitaliers (C.H.) et des centres locaux de services communautaires (C.L.S.C.) de la région ont participé. Ces efforts de recrutement ont pour objectif d'assurer à la population du territoire l'accessibilité aux services médicaux de base. De plus, les vices-doyens des facultés de médecine des universités ont été rencontrés afin de les sensibiliser à la pratique médicale et aux besoins en spécialités dans notre région.

Le C.S.S.S.-01 participait à la tournée provinciale de recrutement des effectifs médicaux en octobre 1988.

Pour une seconde année, dans le cadre des conférences-midi, le C.S.S.S.-01 a rencontré les étudiants en médecine des facultés de Montréal, Sherbrooke, Laval et, pour la première fois, celle de McGill. Quelque 500 étudiants de 1re, 2e et 3e année en médecine auront été sensibilisés à la pratique médicale dans notre région.

Également, une guide des principales mesures incitatives a été conçu à l'intention des étudiants en médecine et intervenants de notre région afin d'informer les finissants intéressés à oeuvrer dans notre milieu.

La décentralisation de la formation médicale

Conformément au programme de la décentralisation de la formation, le Conseil régional a supporté les activités des établissements de la région et aura permis d'accueillir 92 étudiants en stage d'externat en médecine familiale.

Par ailleurs, durant l'été 1988, un total de 57 étudiants de 1re, 2e et 3e année de médecine ont fait des stages cliniques. Ces stages ont l'avantage de faire connaître notre région et de familiariser les étudiants avec la pratique médicale.

La santé mentale: l'équité demeure au centre des préoccupations

Le 16 janvier 1989, la Ministre de la Santé et des Services sociaux rendait officielle la Politique en santé mentale et confiait différents mandats au C.S.S.S.-01.

Pour mener à bien l'opération, le Conseil régional devra former un Comité tripartite. En effet, le 31 mars 1989 le Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 adoptait les modalités de formation de ce Comité tripartite régional qui sera composé de quinze personnes.

Le mandat général de ce Comité sera l'élaboration du plan régional d'organisation des services en santé mentale en s'assurant de la transposition au plan pratique, des énoncés de la Politique en santé mentale, et ce, en tenant compte des particularités de notre région.

L'alcoolisme et les toxicomanies

Le Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 adoptait le 18 novembre 1988 un Plan régional de services en alcoolisme et toxicomanies. Ce document a été soumis au M.S.S.S. pour approbation.

Échelonné sur quatre années, ce Plan régional de services vise une organisation cohérente des ressources en réadaptation externe; il a été préparé et conçu à partir du cadre de référence du Plan régional de services en santé mentale rendu public en juin 1987.

Il devrait permettre à notre région de s'assurer de l'organisation d'un réseau de services pouvant mieux répondre aux besoins des personnes et de leur entourage aux prises avec des problèmes d'alcoolisme et de toxicomanies. Ce document permettra de plus à la région de se doter d'un outil de coordination afin d'améliorer la distribution des services pour l'ensemble de notre milieu.

Réparties sur quatre ans (1988-1992), les étapes de mise en place de ce Plan régional de services nécessiteront du M.S.S.S. un budget non récurrent de 27 000 $ et un budget annuel récurrent alloué à la réadaptation de 853 662 $. De plus, 16,5 postes supplémentaires seront requis dans la région pour ce plan quadriennal et seront sous la responsabilité du Centre de réadaptation l'Escale de l'Hôpital des Monts.

Colloque régional

En mars 1988, le Conseil régional formait un Comité de travail dans le but d'organiser un colloque régional. Ce colloque ayant pour thème: "Face à l'alcoolisme et aux autres toxicomanies, agissons ensemble", s'est tenu à Matane les 6 et 7 octobre dernier.

Cette rencontre régionale, la première du genre dans l'Est du Québec, a été organisée par le C.S.S.S.-01, en collaboration avec quelques établissements et organismes du réseau, et regroupait plus de 150 personnes dont des intervenants de divers milieux tels que santé et services sociaux, justice, éducation, sécurité publique, organismes communautaires, bénévoles, entreprises privées, etc.

Les objectifs du colloque étaient de permettre aux participants d'échanger au niveau de la réalité vécue, des orientations projetées et des moyens à mettre en oeuvre pour mieux agir en matière d'alcoolisme et de toxicomanie.

Près de 150 personnes participaient au Colloque régional sur l'alcoolisme et les toxicomanies.

Les personnes âgées en perte d'automonie: répondre aux besoins de cette clientèle

L'alourdissement de la clientèle hébergée en institution

Au cours de la dernière année, la région socio-sanitaire 01 s'est vu octroyer 1 181 308 $ dans le cadre des crédits accordés par le Ministère pour l'alourdissement de la clientèle hébergée en institution.

Le C.S.S.S.-01 a recommandé au Ministère une répartition de ce budget entre l'ensemble des centres d'accueil d'hébergement (C.A.H.) de la région grâce à une méthode développée en conjonction avec les établissements.

Cette répartition, qui a reçu l'approbation du M.S.S.S., visait le rehaussement des services de soins et d'assistance offerts à la clientèle hébergée et l'amélioration des autres services, notamment la réadaptation, l'alimentation, l'entretien ménager, la buanderie-lingerie, offerts par l'établissement.

Les plans locaux de services

Au cours de l'année, le C.S.S.S.-01 a approuvé plusieurs plans locaux d'actions concertées afin de mieux répondre aux besoins des personnes âgées en perte d'autonomie de la région. Ainsi,

il a recommandé au M.S.S.S. les plans concertés des municipalités régionales de comté (M.R.C.) d'Avignon et de Bonaventure (Baie-des-Chaleurs), de la M.R.C. de Matane et de la M.R.C. de Rimouski-Neigette.

Certains des projets contenus dans ces plans ont déjà reçu l'approbation du M.S.S.S. dans le cadre des sommets socio-économiques où ils avaient fait l'objet d'une présentation. Ils seront donc réalisés au cours des prochaines années.

Par ailleurs, dans le cadre des mandats dévolus au Conseil régional, plusieurs pavillons pour personnes âgées ont vu leur capacité au permis se modifier au cours de l'année afin de mieux s'adapter à la demande. De plus, les 20 places du Pavillon Mary ont été relocalisées dans le secteur de la Baie-des-Chaleurs. Ces places étaient disponibles à la suite du rachat du contrat de ce pavillon par le M.S.S.S. suivant une recommandation du C.S.S.S.-01. Le M.S.S.S. a également approuvé la reconnaissance de 15 places de pavillons au Gîte Saint-Alexis en autant que ce dernier s'assure de sa rentabilité.

Enfin, des travaux sur l'élaboration d'un plan d'organisation régionale de services aux personnes âgées ont été enclenchés au cours de l'année. L'issue de ces travaux a été fixée pour l'automne 1989.

Le système régional d'orientation et d'admission

Le C.S.S.S.-01 a procédé, au cours de l'année 1988-1989, à la révision du Système régional d'orientation et d'admission pour les personnes en perte d'autonomie. Cette dernière faisait suite à une consultation réalisée auprès des établissements du réseau au cours de l'année précédente.

Les principaux changements apportés touchent principalement:

- la définition des clientèles visées;
- les mécanismes d'orientation et d'admission dans les centres hospitaliers de soins de longue durée (C.H.S.L.D.) à vocation sous-régionale;
- la notion de confidentialité dans le cadre de l'application en système régional d'orientation et d'admission;
- le système d'information pour les clientèles en perte d'autonomie et;
- les rôles et fonctions des établissements.

Ces changements visent essentiellement une amélioration des mécanismes et des pratiques existantes afin de répondre adéquatement aux besoins de la clientèle.

Les données révèlent que, contrairement à l'année 1987-1988, la liste d'attente en unité de soins de longue durée (U.S.L.D.) a augmenté de façon importante alors que, durant la même période, celle en C.A.H. diminuait de façon appréciable. Voici d'ailleurs les données comparatives pour les deux dernières années:

	U.S.L.D.	C.A.H.	TOTAL
1987-1988	85	108	193
1988-1989	126	93	219

L'évaluation continue des clientèles hébergées en C.A.H.

Depuis le 1er avril 1988, selon un protocole établi avec les C.A.H., le C.S.S.S.-01 procède à l'évaluation continue des clientèles hébergées. Cette évaluation permet de mettre à jour les services requis par les bénéficiaires et de constituer ainsi un indicateur valable dans la répartition des ressources. Le nombre de bénéficiaires faisant l'objet d'une réévaluation en cours d'année se situe aux environs de 450, ce qui représente 48% de l'ensemble des clientèles hébergées en C.A.H. Le C.S.S.S.-01 a également amorcé au cours de la dernière année, en collaboration avec les C.H. de la région, l'évaluation des clientèles hébergées dans leurs U.S.L.D. Cette opération s'inscrit dans la continuité de celle réalisée avec les C.A.H. et vise à connaître davantage les services requis par cette clientèle et à suivre de plus près l'évolution de leurs besoins en cours d'hébergement.

Le maintien à domicile: une aide précieuse

Les organismes bénévoles

Le programme de subventions aux organismes communautaires du M.S.S.S. pour le maintien à domicile, destiné aux organismes communautaires de la région 01, vise à permettre d'offrir des services de maintien à domicile par l'intermédiaire de personnes bénévoles.

En 1988-1989, le Conseil régional a réparti un montant global de 216 129 $ à quinze organismes. Ce sont les centres d'action bénévoles qui ont été les principaux bénéficiaires de cette subvention. Grâce à ce programme, 6 584 personnes ont bénéficié de 96 911 services. Ce sont des personnes âgées ou malades qui sont les principales bénéficiaires de services. Dans ces organismes, 1 979 bénévoles sont inscrits et ont offert 151 623 heures de bénévolat.

Les C.L.S.C.

D'autre part, le Ministère a consenti un ajout budgétaire récurrent de 162 433 $ pour accroître les services à domicile offerts par les C.L.S.C./Centre de santé (C.S.).

Le C.S.S.S.-01, en accord avec les C.L.S.C., a poursuivi ses efforts pour octroyer ce budget selon une approche "clientèle" dans le cadre de sa méthodologie d'allocation de ressources.

Ainsi, un budget supplémentaire a été réparti entre les C.L.S.C. suivants:

C.L.S.C. Chaleurs (Paspébiac)	13 269 $
C.L.S.C. de la Mitis (Mont-Joli)	15 820 $

C.L.S.C. de la Vallée (Causapscal)	13 669 $
C.L.S.C. de l'Estuaire (Rimouski)	21 874 $
C.L.S.C. Matane (Matane)	16 201 $
C.L.S.C. des Berges (Mont-Louis)	19 779 $
C.L.S.C. des Îles (Îles-de-la-Madeleine)	16 405 $
C.L.S.C. la Saline (Chandler)	17 794 $
C.L.S.C. Malauze (Matapédia)	8 734 $
C.L.S.C. Val-Rosiers (Rivière-au-Renard)	18 888 $
TOTAL	162 433 $

Les personnes handicapées

Dans le cadre de la coordination et de la gestion du fonds régional pour le maintien à domicile des personnes lourdement handicapées, et ce, en concertation avec l'O.P.H.Q., on observe une augmentation substantielle de 75% des personnes subventionnées et de 72% des budgets versés en 1988-1989 par rapport à l'année précédente. Ces subventions représentent pour la présente année un montant global de 1 207 292 $; elles ont permis de compenser les limitations fonctionnelles à 355 personnes pour les maintenir dans leur milieu naturel et ainsi prévenir, pour plusieurs d'entre elles, leur placement en institution.

Le transfert du programme de maintien à domicile de l'O.P.H.Q. au réseau de la santé et des services sociaux est prévu pour le mois de mai 1989.

Le programme d'accès à des services socio-sanitaires en langue anglaise

Le programme d'accès adopté par le Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 a été soumis au M.S.S.S. pour approbation gouvernementale. À la suite d'un examen par le Comité de travail du Ministère et à la demande de ce dernier, le Conseil régional a apporté quelques ajustements à ce programme d'accès.

Les recommandations qu'un Comité de travail, formé de représentants de la communauté anglophone, des établissements et du C.S.S.S.-01, avait alors formulées, ont été pour la plupart maintenues et précisées pour leur mise en application éventuelle, lorsque le gouvernement du Québec aura accepté le Programme d'accès pour la région socio-sanitaire 01.

Pour assurer la sécurité et le développement des jeunes en difficulté

Dans le cadre de l'opération liste d'attente dans les Directions de la protection de la jeunesse (D.P.J.), le M.S.S.S. a confié au C.S.S.S.-01 la répartition de ressources financières non récurrentes pour l'année 1988-1989.

Deux enveloppes régionales ont été réservées à la région 01 pour cette problématique:

A) Prise en charge 75 000 $

Cette somme a été répartie entre les deux centres de services sociaux (C.S.S.) de la région pour assurer aux jeunes dont la sécurité ou le développement a été jugé compromis des services de protection.

B) Projets novateurs: 40 000 $

Répartie entre les deux C.S.S. de la région, cette somme permet la réalisation de projets visant à expérimenter des approches nouvelles en matière d'intervention auprès des jeunes et de leur entourage.

L'intégration des personnes présentant une déficience intellectuelle: un impératif humain et social

Le C.S.S.S.-01 a continué à favoriser la réalisation de priorités régionales dans ce secteur d'activités.

Il faut noter en particulier les efforts des établissements qui oeuvrent à la réalisation des projets suivants:

- le projet d'intégration sociale de la clientèle hébergée (92) du Centre de réadaptation (C.R.) Villa de l'Essor Inc. Au 31 mars dernier, 68 personnes avaient intégré des résidences de groupe et partagées dans la région immédiate de Rimouski et à Amqui;

- le projet d'intégration sociale de la clientèle hébergée (92) du Centre de réadaptation (C.R.) Villa de l'Essor Inc. Au 31 mars dernier, 68 personnes avaient intégré des résidences de groupe et partagées dans la région immédiate de Rimouski et Amqui;

Par ailleurs, la répartition de budgets de développement 1988-1989 effectuée par le C.S.S.S.-01 pour cette clientèle en région, dans le cadre de la réalisation du plan d'action des orientations ministérielles de juin 1988, s'établit comme suit.

Types de services	Budgets accordés 1988-1989	Annualisés 1989-1990
Stimulation précoce (0-4 ans) et assistance éductive	14 046 $	60 200 $ (1)
Intégration au travail: S.A.H.T.	57 000 $	75 000 $ (2)
Répit-dépannage	20 075 $	80 300 $ (3)

(1) La répartition de ce budget entre les C.R. en déficience intellectuelle est la suivante: (Budgets annualisés)

Villa de l'Essor Inc.	18 180 $
Le Cabestan	22 274 $
Pavillon de la Montagne	9 873 $
Centre de travail et transition des Îles	9 873 $

(2) Ce budget a été accordé au C.R. Le Cabestan pour développer un point de service d'apprentissage aux habitudes de travail (S.A.H.T.) de douze places à New-Carlisle.

(3) Ce programme est géré par un Comité régional d'accès qui accorde des subventions aux familles à partir de demande individuelle préparée et acheminée par les C.L.S.C. de la région. Ce Comité a été mis en place en janvier 1989.

Le 31 mars 1989, le Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 approuvait un nouveau Plan régional d'organisation des services aux personnes présentant une déficience intellectuelle, région 01.

Ce plan identifie un total de 1 865 personnes présentant une déficience intellectuelle dans la région 01 dont 580 sont non desservies pour des besoins en services spécifiques. Une estimation globale des coûts pour la mise en place des services requis a été effectuée. Un plan de mise en oeuvre pour la réalisation de priorités régionales a été établi en trois étapes afin de rendre progressivement accessible une gamme de services spécifiques pour assurer une meilleure qualité de vie à ces personnes et à leur famille dans leur milieu naturel.

Soumis à l'approbation du M.S.S.S., ce premier projet de mise en oeuvre du plan nécessitera pour sa réalisation des budgets récurrents de l'ordre de 4 680 523 $ et non récurrents de 533 785 $.

Améliorer les services aux victimes de violence conjugale

À l'automne 1988, le C.S.S.S.-01 réalisait la mise en place d'une table de concertation régionale en violence conjugale en collaboration avec le ministère de la Justice. Cette table a pour objectif:

- de s'assurer d'une situation d'évaluation de l'intervention en matière de violence conjugale à partir des différents intervenants des milieux de la justice, la sécurité publique, l'aide juridique, la santé, les services sociaux et les organismes communautaires au plan régional;

- d'assurer un suivi à la concertation sous-régionale qui existe dans chaque territoire de M.R.C.;

- et d'apporter des solutions sur une base régionale sur des points communs de ce dossier dont les références des personnes victimes aux ressources.

Cette table régionale est présidée par le C.S.S.S.-01; un mécanisme de collaboration a été mis sur pied avec les tables locales de concertation dont les C.L.S.C. assurent la coordination.

De plus, le C.S.S.S.-01 a réalisé un état de situation sur les services socio-sanitaires en matière de violence conjugale dans la région 01. Ce document fait ressortir le besoin de l'information sur ce phénomène, le travail des maisons d'hébergement, l'importance du dépistage, l'importance de la concertation de tous les intervenants, le besoin de services aux hommes violents ainsi que l'importance de la prévention, du dépistage par des programmes novateurs auprès de groupes cibles.

Dans ce dossier, le C.S.S.S.-01 a aussi collaboré à la réalisation de sessions de formation pour les intervenants.

Le programme travaux communautaires: une expérience enrichissante

Le C.S.S.S.-01 a bénéficié d'un budget de 375 430 $ dans le cadre de ce programme. Ce dernier est destiné à permettre aux bénéficiaires d'aide sociale de 18-30 ans de travailler sur un projet pour acquérir une expérience de travail et obtenir un revenu équivalent aux personnes de plus de 30 ans.

Pour cette année, 73 organismes ont bénéficié de projets pour une possibilité d'embauche de 277 participants. Cinquante de ces projets offrent un soutien direct à des organismes communautaires tel que services de réception, de secrétariat, d'animation et ils permettent a 151 personnes de réaliser une expérience professionnelle constructive et enrichissante. Quant aux 23 autres projets, ils sont orientés sur des services de maintien à domicile de type travaux lourds, offerts à des personnes âgées ou des personnes malades pour une possibilité de 126 participants.

Ces projets furent très actifs spécialement dans le territoire du C.L.S.C. La Saline et celui des Berges où le recrutement des participants et des participantes a été toujours possible. Cependant, la nouvelle réforme de l'aide sociale devrait faciliter l'embauche d'une nouvelle clientèle, ce qui sera dynamique pour l'ensemble des projets.

Le programme de subventions pour projets d'interventions, d'études et d'analyses en santé communautaire (1988-1989)

Le Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 a autorisé pour l'année 1988-1989 la réalisation de sept projets de recherche. Un montant global de 193 000 $ a été octroyé dans le cadre du programme de subventions du M.S.S.S. relatif aux projets d'interventions, d'études et d'analyses en santé communautaire.

- Projet pilote sur l'utilisation de dispositifs de sécurité pour véhicule moteur
  C.H. régional de Rimouski — 10 000 $
- Nouvelles approches en matière d'abus sexuels
  C.S.S. Bas du Fleuve — 28 000 $
- Créativité-santé
  C.L.S.C. Matane — 30 000 $
- Profil de consommation des services de santé
  C.H. de Matane — 5 000 $
- Traitement de la négligence parentale
  C.L.S.C. de la Vallée — 40 000 $
- Les phénomènes des clans familiaux
  C.S.S. Gaspésie - Îles-de-la-Madeleine — 40 000
- La pauvreté - Secteur M.R.C. Pabok
  C.L.S.C. la Saline — 40 000 $

Tous ces projets sont actuellement en cours de réalisation dans les établissements désignés.

Pour le respect et la protection des droits des usagers

Le Service des plaintes du Conseil régional a procédé à l'ouverture de 91 dossiers plaintes au cours de l'année 1988-1989. Voici un bilan succint des activités de ce service.

Dossiers actifs au début de la période	: 21
Ouverture des dossiers au cours de la période	: 91
Fermeture des dossiers au cours de la période	: 80
Dossiers actifs à la fin de la période	: 32

Les familles des bénéficiaires et les bénéficiaires eux-mêmes représentent respectivement 41,7% et 40,5% des personnes qui portent plainte à notre organisme. Par ailleurs, ce sont les personnes âgées de 65 ans et plus qui représentent la clientèle la plus visée par les plaintes, correspondant ainsi à 48,8% de l'ensemble de la clientèle concernée par les plaintes. Les principaux éléments d'insatisfaction sont relatifs à la qualité du milieu de vie (alimentation, hygiène et salubrité, mesures de sécurité et de protection, programme relié aux activités, règlements relatifs à la vie des bénéficiaires, équipement insuffisant, autres...).

Le relevé statistique suivant précise la répartition des objets de plaintes déposés en fonction des catégories d'établissements.

	C.H.	C.A.H.	C.A.R.	C.S.S.	C.L.S.C.	CIE AMBULANCE	RESSOUR. SANS PERMIS DU MSS	AUTRES	TOTAL
QUALITÉ SOINS - SERVICES	9	4	1	0	0	1	1	2	18
QUALITÉ RELATIONS HUMAINES	4	2	3	0	0	0	0	0	9
ACCESSIBILITÉ — CONTINUITÉ SERVICES	10	5	4	1	11	1	0	2	34
QUALITÉ MILIEU DE VIE	3	27	0	4	1	0	3	6	44
ASPECT FINANCIER	4	3	1	0	0	0	1	5	14
AUTRES DROITS	1	1	3	2	0	1	0	2	10
TOTAL	31	42	12	7	12	3	5	17	129

D'autre part, le service des plaintes a répondu à 74 demandes d'information.

Les services administratifs et financiers

L'informatique a eu une place importante au Conseil régional cette année. Trois nouveaux programmes ont été implantés:

- Système d'information des bénéficiaires en perte d'autonomie (S.I.B.P.A.),
- Système d'information du transport ambulancier (S.I.T.A.),
- Suivi et analyse budgétaire (S.A.B.).

Des plans d'équilibre budgétaire ainsi que diverses demandes de révision de bases budgétaires ont aussi été déposés au C.S.S.S.-01 et analysés par celui-ci.

Le Conseil régional a procédé à la répartition d'une enveloppe régionale pour les personnes en perte d'autonomie entre les services dispensés en milieu naturel et ceux dispensés en milieu institutionnel. À cet effet, le C.S.S.S.-01 a eu à élaborer une méthodologie pour la répartition des deux enveloppes entre les établissements de la région.

Par ailleurs, un document intitulé "État de situation; protection de la jeunesse, région 01" a été produit et acheminé au M.S.S.S. en réponse à la répartition provinciale des ressources pour cette clientèle effectuée par le M.S.S.S. au début de 1988-1989.

Enfin, le C.S.S.S.-01 recevait l'autorisation du M.S.S.S., en novembre dernier, de procéder à la réalisation de la première phase du projet concernant le système d'information "Gestion intégrée des clientèles des C.S.S.". Ce projet en est un d'envergure provinciale et est sous la responsabilité et la coordination du Conseil régional.

Le transport ambulancier et la politique du transport des malades

Le Conseil régional dans le cadre des fonctions et pouvoirs délégués en vertu de la Loi sur la protection de la santé publique, a réalisé diverses activités au cours de l'année 1988-1989. Il a délivré 15 permis d'exploitation pour opérer un service d'ambulance dans les 19 zones ambulancières de la région. De plus, il a versé des subventions, dont 751 702 $ au niveau du fonctionnement, 414 858 $ pour la prime à disponibilité et 324 331 $ en salaire pour un total de 1 490 891 $.

Un total de 12 906 transports ont été effectués au cours de ce

même exercice dans la région.

Par ailleurs, une réforme au niveau du transport ambulancier est amorcée au niveau du Québec. L'adoption de la Loi 34 est venue élargir le champ de responsabilités du C.S.S.S.-01 en cette matière.

Il a fallu également élaborer un plan de contingence devant la possibilité de débrayage dans ce milieu, et ce, afin de maintenir un minimum de services à la population.

Dans le cadre de l'application d'une politique provisoire du transport des malades, le Conseil régional a reçu 591 demandes et a remboursé 80 107 $ aux citoyens de la région en frais de transport encourus pour recevoir des services spécialisés non disponibles dans leur territoire.

La formation et le perfectionnement

Le mandat du C.S.S.S.-01, tel que défini par le M.S.S.S., est d'assumer un rôle d'animation, de concertation, de coordination et d'organisation des activités auprès des clientèles identifiées, gestionnaires, administrateurs et organismes bénévoles.

Dans le cadre des activités de formation organisées par le Conseil régional en 1988-1989, se retrouvaient les thèmes suivants: plan de service, animation d'un comité de travail, perfectionnement en gestion, gestion du temps, sélection du personnel, planification et gestion budgétaire et relations publiques.

Enfin, à la demande d'organismes et de groupes d'individus, le C.S.S.S.-01 a collaboré à la réalisation de plusieurs projets d'ordre particulier concernant d'autres clientèles.

Les activités de communications: sensibiliser et informer

Les activités de communications permettent au Conseil régional de maintenir et de favoriser les relations entre les citoyens, les établissements, les groupes ou organismes et médias d'information du territoire ainsi que le M.S.S.S.

Tout au long de l'année 1988-1989, plus de 150 communications de presse ont été réalisées et 44 communiqués de presse ont été émis. De plus, sept numéros du bulletin d'information du Conseil régional, le ConSenSuS-01, ont été publiés pendant l'année. Cet outil de communication pour l'ensemble des partenaires du réseau socio-sanitaire est tiré à quelque 2 300 exemplaires.

Dans le cadre d'une tournée provinciale effectuée par la Ministre de la Santé et des Services sociaux faisant suite aux recommandations du Rapport Rochon, deux rencontres ont été organisées à Rimouski et à Gaspé en mai 1988. À cet effet, 32 mémoires ont été présentés.

Par ailleurs, le C.S.S.S.-01 a entrepris en mars 1989 une tournée des M.R.C. du territoire dans le but de les informer du rôle du réseau socio-sanitaire et des impacts sur le développement économique de la région.

Enfin, pour la première année, le Conseil régional a décerné six Prix de reconnaissance à des personnes, organismes bénévoles et communautaires et établissements du réseau afin de valoriser les efforts régionaux déployés pour l'amélioration des services de santé et des services sociaux.

Madame Thérèse Lavoie-Roux lors de la visite à Rimouski en mai 1988.

Les lauréats des Prix de reconnaissance du C.S.S.S.-01.

6 280 179 $ autorisés pour améliorer les infrastructures

Le secteur du recouvrement de la santé

Le budget régulier consenti au C.S.S.S.-01 en 1988-1989 pour ce secteur est de 624 500 $. Par contre, des budgets supplémentaires totalisant 2 132 800 $ ont été acquis en cours d'année pour permettre de solutionner des situations particulières.

Des projets totalisant 2 964 135 $ ont été autorisés comme suit:

Immobilisations:

• vétusté	374 400 $	
• rénovations fonctionnelles	652 599 $	1 026 999 $
Équipements médicaux spécialisés:		
• Renouvellement		495 136 $
• Arrivée/rétention des médecins	687 000 $	
• Rehaussement technologique	755 000 $	1 442 000 $
TOTAL		2 964 135 $

La participation spéciale du M.S.S.S., au cours des dernières années, a permis à la région 01 d'améliorer sensiblement son parc d'équipements médicaux spécialisés.

1988-1989	• Tel que décrit plus haut	1 442 000 $
1987-1988	• Arrivée des médecins - rehaussement technologique	1 235 000 $
1986-1987	• Excellence des établissements	1 248 400 $
1985-1986	• Rehaussement technologique	549 000 $
1984-1985	• Équipement de base - région périphérique	628 750 $

Des projets d'immobilisations importants auxquels le C.S.S.S.-01 a été associé, ont été annoncés en cours d'année par le Ministère.

- Au C.H. de l'Archipel

  La construction et la rénovation d'un complexe immobilier évalué à 29,5 millions $ et devant abriter également le C.L.S.C. des Îles. À cette somme s'ajoute un second montant de 2,6 millions $ pour l'acquisition d'équipements médicaux spécialisés et de mobiliers. Les travaux de construction devraient débuter à l'automne 1989.

- Au C.H. Baie-des-Chaleurs

  L'acceptation du financement de la phase étude d'un projet d'agrandissement et de rénovations fonctionnelles évalué à 4,5 millions $. La réalisation du projet sera inscrite au plan triennal des immobilisations 1989-1992 du M.S.S.S.

Le secteur social (C.S., C.L.S.C., C.A.H., C.R., C.S.S.)

Les enveloppes régulières allouées par le M.S.S.S. pour les immobilisations et le renouvellement des équipements ont été respectivement de 719 200 $ et 461 900 $. Des budgets spéciaux totalisant 294 666 $ ont également été obtenus pour des fins précises.

Le tableau suivant montre l'allocation faite pour chaque catégorie d'établissements en cours d'année.

	IMMOBILISATIONS				ÉQUIP.	TOTAL
	Sécurité	Vétusté	Rénovation fonction.	Augment. capacité		
C.A.H.	105 241 $	130 793 $	472 848 $	35 000 $	198 252 $	942 134 $
C.R.	42 042	—	6 550	—	71 384	119 976
C.L.S.C.	—	19 566	34 735	—	284 364	338 665
C.S.S.	—	—	—	—	34 887	34 887
TOTAL	147 283 $	150 359 $	514 133 $	35 000 $	588 887 $	1 435 662 $

Des projets d'immobilisations ont cheminé de façon importante dans le processus de réalisation; citons entre autres celui du Centre d'accueil de la Vallée.

Les loctions d'espaces

Conformément au mandat décentralisé au Conseil régional par le M.S.S.S. concernant la gestion des locations d'espaces, les 56 baux autorisés en 1988-1989 atteignent la somme de 1 880 382 $.

Également, deux relocalisations importantes ont été réalisées en cours d'année. Il s'agit du centre administratif du C.S.S.B.F. à Rimouski et du centre administratif du C.L.S.C. des Berges à Mont-Louis.

Les achats en groupe

Au cours de l'exercice 1988-1989, la Commission administrative régionale des achats en groupe a réalisé 40 dossiers d'achats regroupés pour un montant total de 9 347 997 $.

Des outils permettant un meilleur contrôle ou une amélioration des procédures déjà existante de négociation, ont été mis de l'avant en cours d'exercice.

Les services conseils

Un service conseil en génie biomédical a été mis sur pied, pour évaluer les besoins régionaux en équipements médicaux spécialisés et recommander les actions prioritaires à prendre pour l'utilisation optimale des ressources disponibles.

Par ailleurs, plusieurs projets retenus lors des Sommets socio-économique du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie — Îles-de-la-Madeleine, auxquels le C.S.S.S.-01 a été associé, feront l'objet d'étude de faisabilité pour fins d'analyses dans les prochains mois.

Membres du Conseil d'administration du C.S.S.S.-01 en 1988-1989

NOM	MUNICIPALITÉ	COLLÈGE ÉLECTORAL
Jean-Marie Abud	Causapscal	Maires
Marc Gagné	Maria	Maires
Valérie Gilker	New-Carlisle	Groupes socio-économiques
Albert Ouellet	Maria	Groupes socio-économiques
Claude De Champlain	Rimouski	Groupes socio-économiques
Gabriel Bérubé	Rimouski	Université
Jacques Fortin	Gaspé	Cégeps
Germain Chevarie	Îles-de-la-Madeleine	Directeurs généraux
Roger Brodeur	Rimouski	C.H.
Gilles Gauvreau	Rimouski	C.A.H.
Jean-Marie Lebrasseur	Paspébiac	C.L.S.C.
Richard Boulanger	Rimouski	C.S.S.
Richard Déry, m.d.	Îles-de-la-Madeleine	C.M.D.P.
P. Maurice Arseneault	Bonaventure	Organismes bénévoles
Jean Miville	Rimouski	Directeur général, C.S.S.S.-01

Membres ayant quitté ou terminé leur mandat au cours de l'année 1988-1989.

Claudine Baril	Matane	Cégeps
Roger Desrosiers	Rimouski	Groupes socio-économiques
Michel Desjardins, m.d.	Gaspé	C.M.D.P.
Alain Veillette	Sainte-Anne-des-Monts	Groupes socio-économiques
Arthur Bélanger	Gaspé	Groupes socio-économiques

Comité administratif du C.S.S.S.-01

M. P. Maurice Arseneault, président
M. Albert Ouellet, vice-président
M. Gabriel Bérubé, directeur
M. Marc Gagné, directeur
M. Jean Miville, secrétaire

Comité de vérification du C.S.S.S.-01

M. Marc Gagné, président
M. Gabriel Bérubé, directeur
M. Jacques Fortin, directeur

Dépôt légal - 2e trimestre
Bibliothèque nationale du Québec
ISBN 2-9800907-1-9
Bibliothèque nationale du Canada

Produit par la Direction des communications du C.S.S.S.-01